



agence régionale
de la Formation
tout au long de la vie
Poitou-Charentes



Connaître les métiers et leurs évolutions

Les métiers de l'animation et du sport

Bibliographie Mai 2011

Éléments de contexte

Tendances de l'emploi territorial

En 2009, deux secteurs d'activités voyaient le poids relatif de leurs recrutements augmenter : la propreté, la collecte et la gestion des déchets et la **jeunesse et l'animation**. (Note de conjoncture n° 13 de janvier 2009 du CNFPT). En 2010, compte tenu de la situation particulièrement dégradée du marché du travail liée au fléchissement de la croissance économique, les collectivités quelle que soit leur taille sont soumises sur leur territoire aux deux impératifs suivants : gérer d'une manière efficace leurs ressources humaines et amortir au moins partiellement les effets de la dégradation du marché du travail. D'après les gestionnaires des ressources humaines, les collectivités semblent se préoccuper prioritairement de la maîtrise des coûts salariaux, du développement des compétences et de la formation tout en assurant l'hygiène et la sécurité de leur personnel. Dans ce contexte, les intentions de recrutement sont moins soutenues pour 2010.

Note de conjoncture n° 14 de janvier 2010 du CNFPT

Internet : <http://www.observatoire.cnfpt.fr>

Mouvement sportif

Le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et huit des dix partenaires sociaux de la branche sport viennent de signer un accord sur la création et le suivi des CQP. À l'origine de l'accord, le constat des partenaires sociaux de l'inadaptation du système de formation-qualification à l'offre d'emplois et aux besoins des clubs sportifs et le besoin de simplifier et donc raccourcir la procédure de mise en œuvre des CQP. L'idée est de pouvoir former en un an maximum une personne capable de remplir les conditions d'emploi à temps partiel dans une association, pour une saison, ou davantage et de permettre au bénéficiaire d'accéder plus facilement au Brevet professionnel (BP). Des négociations sont en cours sur ce dernier point qui favoriserait le développement des emplois vers une activité principale et la construction de véritables parcours de formation. La branche espère générer près de 20 000 emplois dans les associations sportives en trois ou quatre ans. Accord du 16 novembre 2009. *Actualité du site* <http://www.arftlv.org> – 26/11/2009

Analyse juridique, sociale et fiscale des formes d'organisation de l'emploi dans le secteur sport

Les différentes parties prenantes dans le champ sportif se heurtent de plus en plus aux difficultés soulevées par les particularités des relations d'emploi dans ce secteur qui présente de multiples spécificités. Il s'agit en premier lieu des associations sportives qui sont confrontées non seulement aux problèmes classiques de la gestion de leurs emplois, mais aussi au maintien de la qualification des salariés (notamment les emplois « techniques » de type éducateur sportif), à la construction d'emplois de qualité qui permettent aux structures de se développer, et au défi des tensions sur le marché

du travail qui les amènent de plus en plus souvent à mettre en place des « stratégies » pour garder à leur service les salariés qu'elles auront pu ou su former.

KERBOURC'H Jean-Yves, DUTOYA Jean. – Paris : Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative – MJSVA. – DVAEF. – 2008. – 122 p.

Consulter la synthèse de l'étude : http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/Synthese_version_14_mai_08.pdf

Rapport au Parlement et au Gouvernement portant sur l'état des formations et des métiers du sport

Quatre chapitres principaux constituent l'ossature de ce rapport. Le premier insiste sur le fait que le sport, en France comme en Europe, a besoin d'une formation et d'une reconnaissance professionnelles, afin de procurer à ses acteurs une "employabilité". Le deuxième chapitre estime que la décentralisation offre une fenêtre d'opportunités pour de nouveaux emplois, de nouveaux employeurs et des niveaux de coordination. Le troisième chapitre est consacré à la formation, élément-clé du statut des sportifs de haut niveau qui doivent gérer une après-carrière. Le quatrième chapitre souhaite voir un travail d'harmonisation entre les pays européens en matière d'éducation et de formation professionnelle. Bien que de nombreuses évolutions positives aient été constatées pour la formation, la création de filières professionnelles et la prise en compte des acquis de l'expérience, le rapport pose néanmoins la question du chômage et de l'inadéquation de la proposition professionnelle par rapport aux formations reçues et émet des recommandations, notamment pour améliorer les formations et promouvoir la formation en alternance et la formation continue.

Cnaps. – Paris : La Documentation française, 2003. – 104 p.

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/044000484/0000.pdf>

Les métiers et leurs évolutions

La Région Alsace signe le premier contrat d'objectifs pour les métiers du sport et de l'animation

Parfois détenteurs d'un « simple » BAFA, certains professionnels du sport et de l'animation des centres sociaux font carrière « sur le tas », sans acquérir de nouvelles compétences. Aussi, pour favoriser la formation continue de ces acteurs, la région Alsace a signé, en janvier 2010, le premier contrat d'objectifs avec les métiers du sport et de l'animation globale. Quatre leviers ont été identifiés pour professionnaliser ces salariés : Changer les représentations des métiers, souvent « erronées et déconnectées de la réalité » ; Rendre plus lisible « l'offre de formation professionnelle ; Améliorer les qualifications et les perspectives de carrière ; Renforcer les compétences des employeurs.

La VAE sera aussi au cœur de ce contrat d'objectif : de nombreux acteurs (salariés ou bénévoles) œuvrant dans le secteur ont développé des compétences pouvant leur permettre d'entrer dans une démarche de VAE.

<http://www.actualite-de-la-formation.fr/?La-Region-Alsace-signe-le-premier>

Internet : Centre Inffo, 2/2/2010

Balises n° 6. Panorama de l'activité et de l'emploi dans le secteur du Sport

Cette étude réalisée dans la région Pays de la Loire, montre que malgré des conditions d'emploi inégales selon les catégories et le sexe, le secteur reste attractif avec des salaires à l'embauche parfois plus élevés que la moyenne et une offre de temps de travail proche du temps plein pour certaines catégories de salariés. Marqué par la saisonnalité de l'emploi, ce secteur accueille une population de salariés plutôt jeune. Seules des enquêtes qualitatives longitudinales permettraient d'identifier s'il s'agit pour ces jeunes salariés, d'un secteur qui agirait comme un sas vers une trajectoire professionnelle stable dans ce secteur ou vers d'autres secteurs.

Internet : CARIF-OREF Pays de la Loire, décembre 2009, 6 p.

http://www.cariforef-pdl.org/telechargement/ficTelecharge_1/Publications/balisesN6.pdf

Enquête auprès des salariés de la famille animation

Cette enquête porte sur des animateurs intervenants dans différentes activités : jeunesse, culture, loisirs, sport ; des animateurs techniciens et professeurs (au sens de l'annexe IV de la CCNA) ; des responsables et coordinateurs de secteur. 60% des répondants ont travaillé auparavant dans un autre secteur d'activité, ce qui s'avère d'autant plus vrai que les répondants sont âgés. Les plus jeunes entrent au contraire directement dans le secteur, ce qui témoigne d'un modèle d'insertion professionnelle qui s'est modifié en profondeur. Les 3/4 des répondants sont titulaires d'un diplôme ou titre professionnel en rapport avec leur activité d'animation (les 2/3 seulement pour les animateurs). Cette proportion est supérieure à celle observée dans les enquêtes précédentes de l'Observatoire. Les animateurs techniciens et les professeurs sont pour la moitié d'entre eux multiemployeurs.

OUVRAGE : OBSERVATOIRE METIERS ANIMATION, Mai 2008, 33 p. Réf. : 7237

<http://www.uniformation.fr/content/download/3067/13893/file/0901Animationenquetsal08.pdf>

Contrat d'études prospectives (CEP) de la branche professionnelle du sport

La réalisation du Contrat d'étude prospective combine différentes investigations : état des lieux emploi/ formation, analyse des tendances d'évolution, enquête quantitative auprès des salariés, monographie territoriale, monographie disciplinaire, zoom spécifique sur le sport professionnel.

Au sommaire : Descriptif des fonctions et des activités présentes dans les entreprises sportives ; Les modalités de gestion des ressources humaines (recrutement, formation, GRH) ; Pourquoi créer un emploi ? Pourquoi externaliser certaines fonctions ? ; Les principales variables agissant sur l'emploi repérées à travers l'enquête auprès des employeurs (articulation bénévoles/salariés).

OUVRAGE : Octobre 2008, 48 p. Réf. : 7238

<http://www.onmas.org/v2/docs/000282->

[Contrat detudes prospectives de la branche professionnelle du sport CEP Sport 1-4.pdf](#)

Métiers du sport

« En France, le marché de l'emploi sportif représente environ 120 000 emplois sur l'ensemble du territoire hors services de l'Etat et Collectivités Territoriales". Dans une interview à Pôle emploi, le chargé de développement du Groupement national Profession Sport Loisirs évoque les débouchés, opportunités, métiers et les conditions d'accès, notamment de diplôme. Profession Sport Loisirs a un site où figure non seulement des informations sur les métiers du sport mais également une bourse d'emplois.

<http://www.pole-emploi.fr/actualites/actualite-sport-loisirs-@/suarticle.jsp?id=23091>

Actualité du site <http://www.arftlv.org> – 1/4/2010

Un groupement d'employeurs pour les sports et loisirs

Issue du Groupement National Profession Sport et Loisirs, Profession Sport Loisirs GE Poitou-Charentes vient d'être lancé. "Supra-association" permettant à ses adhérents (structures non-marchandes) le développement, la structuration des emplois et l'accompagnement des dirigeants bénévoles et des salariés, il s'adresse à plusieurs types de publics. Les structures non marchandes (associations, clubs, collectivités territoriales et établissements publics...) qui développent une activité sportive, de loisir ou socio-culturelle en région Poitou-Charentes ; les associations d'employeurs qui désirent partager leurs emplois avec d'autres structures ; les structures qui désirent devenir employeurs et qui recherchent les compétences d'une personne quelques heures par semaine ; les professionnels du sport et/ou de l'animation ou les personnes qui souhaitent le devenir. Cet outil de gestion des emplois met également à disposition une bourse d'emploi régionale : professionnels et employeurs peuvent déposer et consulter les offres et les candidatures sur www.psl-poitou-charentes.fr

Actualité du site <http://www.arftlv.org> – 19/02/2009

Formations, qualifications

Réorganisation de l'offre publique de formation dans le secteur de l'activité physique, du sport et de l'animation

Un rapport de Jean Bertsch explique comment clarifier et renforcer l'offre de formation conduisant aux métiers du sport. Parmi les propositions, on trouvera la création d'une licence professionnelle « entraînement sportif » et d'un nouveau BTS consacré aux métiers du sport et de l'animation en co-tutelle entre le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Le rapport veut réformer la licence STAPS en proposant quatre mentions (activités physiques adaptées, management, éducation et motricité, et optimisation de la performance) au lieu des cinq existantes.

Télécharger le rapport : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000317/index.shtml>

Une meilleure articulation entre les niveaux et les filières

Les brevets et diplômes de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport remplacent progressivement le BEATEP, le BEES, le DEFA et le DEDPAD. Les passerelles entre les anciens diplômes et les nouveaux sont établies peu à peu.

Les nouveaux diplômes s'articulent par niveaux de qualification pour faciliter les évolutions. Si le **brevet** forme des techniciens en capacité de mener à bien des projets d'animation ou des actions sportives dans 17 spécialités, le **diplôme d'état**, lui, valide les compétences nécessaires à la coordination de projet ; depuis la conception, la conduite d'action, jusqu'à la formation. Enfin, les **diplômes d'état supérieurs** préparent à des postes de direction devant mener la prise de décision stratégique, le pilotage de projet de développement, la gestion d'action, ainsi

que l'organisation d'actions de formation de formateurs. Les directeurs ainsi formés peuvent conduire des projets dans le cadre de partenariat avec les collectivités publiques.

Internet : educ-pop.org – Dossier « Les nouveaux diplômés de l'éducation populaire, pour de véritables parcours professionnels »

Les formations et diplômes professionnels : BEES, DE-DPAD, DEFA, BEATEP, BAPAAAT, BP JEPS, DE JEPS, DES JEPS

Le ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports met en place des formations et délivre des diplômes d'État qui couvrent l'ensemble des secteurs de l'animation sportive et socioculturelle. Vous pouvez consulter la nouvelle brochure sur les métiers et les diplômes professionnels relevant du sport et de l'animation dans les rubriques suivantes : BAPAAAT, BP JEPS (destiné à remplacer à terme le BEES 1er degré et le BEATEP), DE JEPS et DES JEPS (destiné à remplacer à terme le BEES 2e degré et le DE-DPAD).

Consulter le site : <http://www.sports.gouv.fr/francais/metiers-et-formations/animateurs-educateurs-sportifs/les-formations-et-diplomes/>

Les formations et diplômes non professionnels : BAFA /BAFD / BASE

Consulter le site <http://www.jeunesse-vie-associative.gouv.fr/Diplomes-non-professionnels-le.html>

Les structures de formation par apprentissage préparant aux métiers du sport et de l'animation

Les CFA et les Sections d'apprentissage sont des unités administrative et pédagogique indépendantes qui sont administrées par un organisme gestionnaire : une association, un établissement d'enseignement (CREPS jeunesse et sport, lycée d'enseignement relevant du ministère de l'agriculture ou du ministère de l'éducation nationale), un organisme privé (chambre de commerce et d'industrie, etc.). Les CFA et les SA sont responsables du suivi de l'apprenti. Ils peuvent passer des conventions. *Apprentissage Jeunesse & Sport. – Paris : Ministère de la Jeunesse et des sports, 2008. - 6 p.*

Consulter le tableau sur le site du Ministère : <http://www.sports.gouv.fr/francais/metiers-et-formations/emploi-dans-le-sport-et-l-apprentissage-108/>

PRDFP 2009-2012 - Présentation et évolutions pour le GFE 17

En dépit du nombre d'offres d'emplois très élevé dans le secteur de l'animation, la Région ne propose qu'une offre restreinte de formation continue dans ces métiers, en raison même du caractère précaire et saisonnier de ces emplois (contrats de très courte durée, temps partiel...). L'offre de formation continue globale dans ce GFE proposée par la Région est cependant conséquente et variée, dans le cadre du Service Public Régional de Formation Professionnelle que dans celui du Programme Régional de Formation.

Consulter sur le site de l'ARFTLV :

http://www.arftlv.org/TELECHARGEMENT/1720/PRDFP_GFE17.pdf.aspx

Les diplômes de l'Education nationale dans l'univers des certifications professionnelles

Résultat d'un séminaire de recherche initié par la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et le Céreq, ce document constitue une synthèse de la réflexion menée autour de la formation et de la certification professionnelle et la progressive montée en puissance de cette dernière. Un chapitre est consacré au rôle des partenaires sociaux dans la construction d'une offre de certifications : le cas de la branche sport.

Céreq. - Relief, n° 20, mars 2007. - pp. 201-217



Sur le web

Les données statistiques par Groupe Formation Emploi (GFE)

http://www.arftlv.org/OREF/GFE/17/1_Presentation.aspx

Les études de l'OREF (Observatoire régionale Emploi Formation) par secteur d'activité

http://www.arftlv.org/OREF/OREF_Secteurs_Activite.aspx

Les conventions collectives nationales du sport et de l'animation

<http://www.sports.gouv.fr/francais/metiers-et-formations/emploi-dans-le-sport-et-l/les-conventions-collectives/>

Les accords de branche dans le sport et l'animation

http://www.arftlv.org/Dossier_Thematique/129/Les_accords_branche.aspx

Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA)

Uniformation <http://www.uniformation.fr> et Agefos <http://www.agefos-pme.com/> collectent et gèrent les fonds de la formation de plusieurs branches professionnelles dont celle dans le secteur du sport et de l'animation.

Observatoire national des métiers de l'animation et du sport (Onmas)

<http://www.onmas.org>

Secrétariat d'Etat au sport

<http://www.sports.gouv.fr/>

<http://www.sports.gouv.fr/francais/metiers-et-formations/emploi-dans-le-sport-et-l/>

Ministère de la jeunesse et des solidarités actives

<http://www.jeunesse-vie-associative.gouv.fr/>

<http://www.jeunesse-vie-associative.gouv.fr/-Metiers-de-l-animation-.html>

Pour tout renseignement :
Agence Régionale de la Formation tout au long de la vie

Centre de ressources de La Rochelle

15 rue Alsace Lorraine - 17044 La Rochelle Cedex 1

Anne Angot : 05 46 00 32 56 - Mail : a.angot@arftlv.org

Laëtitia Bodard-Valadeau : 05 46 00 32 48 - Mail : l.bodard@arftlv.org

Centre de ressources de Jaunay-Clan

Téléport 5 – Avenue du Parc du futur – BP 40003

86131 Jaunay-Clan Cedex

Sylvie Gay : 05 49 50 37 52 - Mail : s.gay@arftlv.org